

## CHAMPIONNAT DE FRANCE 470

10<sup>ème</sup> Open de la Mirabelle 2018  
Grade 3

\*\*\*

Lac de Madine – Meuse (entrée Madine 1–Port de Nonsard)  
19 au 21 mai 2018

### AVIS DE COURSE



**PREAMBULE** : cette compétition est organisée par la **Ligue de Voile du Grand Est** en collaboration avec l'association de classe **AS 470** et avec le soutien de la **Région Grand Est**, la **Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne**, le **Département de la Meuse**, la **Société Marinov**, la **Société Adam Loisirs**, le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine** et la **Société Nautique de Madine**.

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## 1. REGLES :

La régata sera régie par

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions fédérales »,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe 470.

**Préinscriptions** : les équipages sont invités à se préinscrire **JUSQU'AU 12 MAI 2018** en remplissant le [formulaire de préinscription en ligne](#)

- 3.2. **Inscriptions** : les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription ci-joint en l'envoyant accompagné des frais d'inscription établis à l'ordre de « Ligue de Voile du Grand Est » à l'adresse suivante **AVANT LE 15 MAI 2018** :

Ligue de Voile du Grand Est  
C/O M. Jean-François COUR  
14, rue André Theuriet  
F-57000 METZ

Passée la date du 15 mai 2018, et pour des raisons d'organisation, la Ligue de Voile du Grand Est se réserve le droit de ne pas accepter de nouvelles inscriptions ou de majorer les droits d'inscription de **30 € par bateau**.

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Du timbre de l'année de l'AS 470 France pour les équipages français,
- L'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- Le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Le certificat de jauge ou de conformité,

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription requis sont de **70 € par bateau.**

Les règlements peuvent se faire :

- Par chèque à l'ordre de la Ligue de Voile du Grand Est, à renvoyer à l'adresse indiquée à l'AC 3.2,
- Par virement bancaire à :  
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne  
Domiciliation : METZ GARE  
Bank Identification Code (BIC) : CCBPFRPPMTZ  
IBAN FR76 1470 7001 0131 8215 7605 017
- Sur place lors de la confirmation des inscriptions.

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1. Confirmation d'inscription, jauge et contrôle :

**Le 19 mai 2018** : Accueil, confirmation des inscriptions et opérations de jauge de 10 H 00 à 13 H 00 et 13 H 30 à 14 H 30.

##### 5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
19 mai 2018	15 H 00	Course(s)
20 mai 2018	10 H 00	Course(s)
21 mai 2018	10 H 00	Course(s)
	<i>Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H si 3 courses ont été validées</i>	

##### 5.3. Programme festivités :

Date	Heures	Programme	Lieu	Information
19 mai 2018	A partir de 19 H 00	<b>Apéritif d'accueil</b>	Devant le club-house	
20 mai 2018	A partir de 20 H 00	<b>Dîner des Équipages</b> Barbecue / animation Boissons comprises	Brasserie du Port Lac de Madine Port de Nonsard	17 € / personne 13 € / enfant (- de 15 ans)
<b>Attention : aucune réservation possible <u>après le 15 mai 2018</u> pour le dîner des équipages</b>				
21 mai 2018	Après les courses	<b>Remise des Prix</b> <b>Collation de clôture</b>	Devant le club-house	

Des paniers repas seront disponibles sur commande au prix de **7€ / panier repas** pour le 20 mai 2018 midi et le 21 mai 2018 midi. Aucune réservation de panier repas ne sera possible après le 15 mai 2018.

#### 6. EQUIPEMENT FOURNI PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE

##### 6.1. LYCRAS [DP]

6.2. Lors de la confirmation des inscriptions un lycra sera remis à chaque concurrent.

6.3. Les concurrents ont l'obligation de porter ce lycra pendant toute la durée des courses du départ sur l'eau au retour à terre.

6.4. Le lycra sera porté au-dessus de l'intégralité des pièces de l'équipement y compris de la brassière de sécurité.

## **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les IC et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel et seront mises en ligne au plus tard le 12 mai 2018 sur [Championnat de France 470-Open de la Mirabelle](#)

## **8. LES PARCOURS**

Les parcours seront de type construit ou longue distance.

## **9. CLASSEMENT**

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

## **10. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les accompagnateurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur pendant le Championnat doivent le déclarer à l'organisateur au moyen de la fiche jointe au présent AC, en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation ainsi que le nom et le numéro de permis du pilote **avant le 12 mai 2018 dernier délai**. Tout bateau n'ayant pas rempli cette demande ne sera pas autorisé à mettre à l'eau.

## **11. PLACES SUR LE PARKING - MISE A L'EAU (voir plan en annexe)**

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera à partir des cales prévues à cet effet en face du bâtiment dédié au Championnat. Pendant les courses, une zone à proximité des cales est prévue pour le stockage des remorques de mise à l'eau. Les bateaux qui ne sont pas en course ou en attente sont invités à utiliser les zones prévues à cet effet.
- A l'issue des courses, les bateaux pourront être stockés pour la nuit sur leurs remorques de mise à l'eau dans une zone prévue à cet effet à proximité des cales.
- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.

## **12. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **13. PRIX**

**13.1.** Les titres de Champion(ne), de Vice-Champion(ne) de France et de 3<sup>ème</sup> seront attribués aux trois premiers équipages de la régata si au moins 30 bateaux sont classés.

**13.2.** Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

**13.3.** Des récompenses et prix seront offerts à chaque équipage participant.

## **15. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **16. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE**

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France 470 – Open de la Mirabelle 2018 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

## **17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Ligue de Voile du Grand Est  
C/O M. Jean-François COUR  
14, rue André Theuriet  
F-57000 METZ  
Tél : 06 10 04 81 02  
[jf.cour@orange.fr](mailto:jf.cour@orange.fr)

### **Vos contacts**

Jean-Christophe COUR : Président de Ligue [cour.jean-christophe@wanadoo.fr](mailto:cour.jean-christophe@wanadoo.fr)  
Jean-François COUR : Responsable du Comité d'Organisation [jf.cour@orange.fr](mailto:jf.cour@orange.fr)  
Bernard PORTE : Délégué technique FFVoile [bernard.porte@ffvoile.fr](mailto:bernard.porte@ffvoile.fr)

Régis MEYER : délégué régional AS 470 [470.lorraine@gmail.com](mailto:470.lorraine@gmail.com)

### **Informations utiles**

Site internet de l'association de classe [AS 470](#)  
Page Facebook officielle du [Championnat de France 470–Open de la Mirabelle](#)  
Mini-site internet dédié au [Championnat de France 470-Open de la Mirabelle](#)

### **Préparez votre venue dans le Grand Est**

Activités touristiques : [visitez la Meuse](#) et la [Lorraine](#)  
Activités culturelles : [bons plans et sorties en Lorraine](#)

### **Hébergements**

Pour réserver et voir vos [hébergements](#)  
Autres hébergements [autour du Lac de Madine](#)  
Maison de vacances « [le clos des vignes](#) » à 5 kms du Lac de Madine

### **Sites météo**

[Windguru](#)  
[Windfinder](#)  
[Plein Champ](#)  
[Winds Up – spot Madine](#)

\*\*\*

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile :

[http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)



ANNEXE PLAN DU SITE



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION(\*)

CHAMPIONNAT DE FRANCE 470  
10<sup>ème</sup> OPEN DE LA MIRABELLE 2018

19 AU 21 MAI 2018  
LAC DE MADINE – MEUSE (accès Madine 1 – Port de Nonsard)

### BATEAU

N° DE VOILE

ANNÉE DU BATEAU

CLASSIQUE  OPEN

### SKIPPER / BARREUR

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE / CP / VILLE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

N° LICENCE FFVOILE 2018

DATE NAISSANCE (JJ/MM/AA)

CLUB

### ÉQUIPIER

NOM ET PRENOM

ADRESSE / CP / VILLE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

N° LICENCE FFVOILE 2018

DATE NAISSANCE (JJ/MM/AA)

CLUB



## SOIRÉE DES ÉQUIPAGES

Dimanche 20 mai 2018 à partir de 20 H 00

Lieu : Brasserie du Port

Barbecue et animation

Prix : 17 € par personne / 13 € pour les enfants de – de 15 ans

**Attention : date limite des inscriptions pour la soirée fixée au 15 mai 2018**

## RÉSERVATION POUR :

NOMBRE D'ADULTES

NOMBRE D'ENFANTS

## PANIER REPAS

Paniers repas disponibles pour le :

Dimanche 20 mai 2018

Lundi 21 mai 2018

Prix : 7 € par panier

**Attention : date limite pour la commande des paniers fixée au 15 mai 2018**

## RÉSERVATIONS POUR :

(Cochez les cases)

DIMANCHE 20 MAI 2018

LUNDI 21 MAI 2018

NOMBRE TOTAL PANIERS

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

JE SOUSSIGNÉ(E)

PÈRE

MÈRE

TUTEUR

DE

N° LICENCE FFVOILE 2018

L'autorise à participer au Championnat de France 470 – Open de la Mirabelle 2018 qui aura lieu au Lac de Madine du 19 au 21 mai 2018. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Fait à

Signature

(\*) Document à renvoyer à la Ligue de Voile du Grand Est par courrier accompagné du relevé certifiant le virement bancaire ou du chèque, ou par mail en version scannée accompagné du relevé certifiant le virement bancaire à [jf.cour@orange.fr](mailto:jf.cour@orange.fr) avant le 15 mai 2018.

